

# ATTENTION DANGER

Le 30 mai 2013 se tenait une réunion sur l'avenir des secteurs d'assiette des SIP de Rennes. La direction était représentée par M Mariel qui présidait la réunion, M Le Dù, M Zoller, Mme Soudain et M Franque. La CGT, Solidaires, la CFDT et FO étaient représentés par une délégation.

Le directeur a présenté le cadre de cette réunion en faisant référence à sa lettre du 3 mai qui précisait : *«Il me paraît opportun d'entreprendre une réflexion approfondie avec les OS sur la situation des secteurs d'assiette des SIP de Rennes, compte tenu des évolutions constatées et projetées de leurs charges et des travaux qu'ils réalisent. Cette démarche, engagée sans a priori, s'appuiera sur un état des lieux partagé et pourra aboutir à des prescriptions répondant à deux impératifs :*

- *Le service rendu au contribuable ;*
- *Les conditions de vie au travail, notamment avec l'accompagnement par un tiers expert en organisation du travail. »*

La délégation CGT a d'abord rappelé les revendications portées par les agents des SIP de Rennes depuis 6 mois, et est revenue sur plusieurs sujets :

- **Emplois :** le directeur nous a renvoyé aux décisions de la DGFIP, rappelant qu'il se battait pour limiter le nombre de suppressions et que notre direction avait été plus épargnée que d'autres en la matière du fait de l'augmentation de la population ;
- **Pas de fusions de secteurs :** le directeur a précisé ne pas pouvoir s'engager dans la mesure où il souhaite une réflexion sans a priori et qu'il ne sait pas à quoi elle pourrait aboutir ;
- **L'augmentation des charges :** la question serait traitée dans l'état des lieux qu'il propose ;
- **Le rapport de l'IGF** qui, selon le directeur, donne des préconisations, n'est pas disponible.

Le préavis de grève adressé au directeur par les organisations syndicales portait sur le retrait du projet de fusion et l'ouverture de négociations sur la base d'un préalable: le maintien de 4 secteurs par SIP.

Or, non seulement la proposition de la direction ne garantit en rien ce maintien, mais au contraire, tout laisse à penser que les dés sont pipés et que la conclusion de cette réflexion est écrite par avance. Pourtant, cette revendication a été au cœur de tout le processus de mobilisation des agents avec les

organisations syndicales, elle reste pour la CGT un préalable essentiel.

Le directeur propose bien un état des lieux, qu'il souhaite partagé, mais sa démarche va beaucoup plus loin que le simple constat. Il s'agit pour lui d'associer les syndicats à un processus qui aboutira à des préconisations en matière d'organisation du travail, c'est à dire à une restructuration de service. Or, nous considérons que si une réflexion peut être utile, notamment sur les charges de travail, elle doit avoir lieu dans l'instance prévue en matière de dialogue social, c'est à dire le Comité Technique Local.

**La CGT proposait** donc qu'un état des lieux établi par la direction, car c'est de sa responsabilité, soit mis à l'ordre du jour d'un CTL et fasse l'objet d'un débat contradictoire et d'un vote des élus du personnel, comme le prévoient les textes en vigueur en matière de dialogue social.

## **Groupe de travail :**

Au bout du compte, la direction n'a pas donné suite à cette proposition CGT et a mis en place son groupe de travail qui s'est réuni pour la première fois le 28 juin 2013 (une nouvelle réunion est prévue le 17 septembre). Il est composé de 28 personnes, dont 17 cadres A et A+ , 5 cadres B, et 4 cadres C, en dehors des 2 représentants de Solidaires, seul syndicat à y participer, CGT et FO n'ayant pas souhaité s'y associer. Le groupe de travail devrait se réunir toutes les 6 semaines environ. Concernant le groupe de travail, la CGT avait souhaité qu'aucun agent (A, B ou C) ne soit contraint à y participer.

## **Méthode :**

Deux IP ont été mandatés pour réaliser les audits dans les SIP afin de détecter les « forces et les fragilités » de l'organisation actuelle.

Le directeur souhaite aboutir à un état des lieux qui soit partagé avec les syndicats.

Cet état des lieux doit être élaboré sur la base d'un tableau de bord chiffré avec des indicateurs de charges, passées et à venir. Il doit porter sur les charges de travail (assiette de l'IR, TH, mission foncière, gestion du contentieux et gracieux d'assiette, CSP et service à l'utilisateur -accueil, tél, mels), les outils informatiques et les conditions de vie au travail. La méthode de comparaison avec les autres SIP du département et hors département doit également être utilisée, elle est évidemment loin d'être neutre (secteurs comparés plus grands).

**Calendrier :** L'audit a débuté le 1<sup>er</sup> juillet 2013, il s'agit d'un entretien avec l'encadrement des 4 SIP, un entretien individuel avec les 16 contrôleurs de secteurs et un entretien collectif organisé par secteur d'assiette avec les agents C, les résultats sont attendus pour octobre 2013 (31 octobre au plus tard).

M Mariel a précisé ne pas vouloir imposer de contraintes de dates, il s'engage à ne lancer aucune restructuration en 2014. Il souhaite pourtant aboutir au printemps 2014 à des recommandations et prescriptions à mettre en œuvre pour le 01/01/2015.

**Pour la CGT,** la méthode du directeur ne laisse en réalité aucune place aux revendications. Le cadre proposé est, au contraire, extrêmement contraint. Ainsi, des transformations d'emplois de B en A ont déjà été actées et la réflexion se déroule dans le cadre des suppressions d'emplois prévues par la Modernisation de l'Action Publique (MAP) et dépend des décisions liées à la Démarche stratégique de la DGFIP. En outre, les secteurs recouvrement des SIP sont impactés par la mise en place du Centre Prélèvement Services (CPS) de Bretagne, ce qui amène des chefs de service à vouloir imposer des tâches de recouvrement dans les actuels secteurs d'assiette. Ainsi la polyvalence et la « solidarité inter-services » sont parfaitement assumées par la direction. Nous avons cité l'exemple des déclarations de revenus qui ne sont plus saisies par des agents de secteurs, ni mêmes par des agents des Finances publiques tout court... La direction assume.

**Conditions de travail :** Pour le directeur, c'est un élément essentiel qui devra être traité de façon transversale, c'est à dire tout au long de la réflexion. La CGT a interrogé le directeur sur la notion de « tiers expert en organisation du travail ». M Mariel pensait au départ associer un ergonome à cette réflexion, mais les contraintes de calendrier et de budget sont telles qu'il souhaite limiter l'intervention de l'ergonome au stade des préconisations et non à celui de l'état des lieux. Ce sont donc les IP auditeurs qui ont été « sensibilisés » à l'aspect conditions de vie au travail par la direction, en interne.

#### **Groupe de travail local du 17 septembre :**

Un nouveau groupe de travail a été réuni le 17 septembre lors duquel M Le Dû a évoqué le "seuil supportable" pour les agents à propos de la taille des équipes, il a pris pour exemple un SIP tel

qu'Alençon (61), avec un seul secteur d'assiette ! Est-ce ainsi que la Direction conçoit la prise en compte des conditions de travail des agents ?

**Mission foncière:** Concernant la mission foncière, nous citerons des extraits du compte-rendu CGT du groupe de travail "Étude ergonomique SIP-CDIF" du 24 juin 2013 : *L'essentiel de la discussion a porté sur des échanges « d'impression » entre agents, ergonomes et administration centrale.*

*Cependant, les ergonomes ont présenté in fine leur vision de la suite de SIP/CDIF, et là, il n'y a aucune surprise : trois scénarii sont exposés, tous aboutissant à une fusion de service. Ils se sont même affranchis des propositions faites par la DG, mais pour aller au-delà ; disparus, donc les PELH et autres « services du cadastre » proposés lors du GT de mai 2012 par JM FENET: « vision ringarde et passéiste » a asséné la DG... Cela jette un flou considérable sur le rôle effectif de ce genre d'études (...) d'autant que les propres conclusions rendues par les mêmes ergonomes suite à ladite étude démontraient que les services non fusionnés fonctionnaient globalement très bien avec de plus une très forte technicité ». La DG fait donc le choix de poursuivre coûte que coûte la généralisation de la fusion SIP-CDIF et considère comme « ringarde et passéiste » toute organisation qui ferait encore référence à un service du cadastre.*

#### **Démarche stratégique en local :**

Enfin, citons le document de travail du CTL du 27 septembre 2013 sur l'adaptation du réseau de la DRFiP 35 qui évoque *"la fusion de services identiques implantés sur le même site : cela peut concerner les services de publicité foncière, les services des impôts des entreprises et les services des impôts des particuliers"*.

#### **En conclusion :**

Il nous semble évident que la méthode du directeur vise le même objectif que celui qui a été rejeté massivement par les agents avec les organisations syndicales : la fusion des secteurs d'assiette. Mais, avec son souhait d'aboutir à un « état des lieux partagé », M Mariel propose d'associer à sa démarche les sections syndicales départementales, comme le DG, M Bézard, souhaite associer les syndicats nationaux à sa démarche stratégique.

C'est pourquoi, au même titre que, nationalement, la CGT Finances publiques a boycotté le Comité Technique de Réseau du 9 juillet dernier relatif à la Démarche stratégique, la section CGT 35 (ainsi que FO) a décidé de ne pas participer au groupe de travail du directeur.

**La CGT propose à tous les syndicats de la DRFiP 35 de s'unir dès maintenant avec les agents, autour des revendications, pour faire à nouveau échec au projet de fusion :**

- Pas de suppressions d'emplois et créations nécessaires ;
- Tous les postes vacants des SIP et de l'accueil doivent être pourvus, les temps partiels compensés ;
- Prise en compte de l'augmentation des charges ;
- Non à la polyvalence, maintien intégral de la séparation assiette-recouvrement ;
- Pas de fusions de secteurs.